

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET
SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de présenter, sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur le point où en est leur examen à la date du 21 février 1948, l'exposé succinct que voici :

1. Question iranienne (voir document S/641) ;
2. Accords spéciaux prévus à l'article 43 et organisation de la force armée mise à la disposition du Conseil de sécurité (voir document S/641) ;
3. Règlement intérieur du Conseil de sécurité (voir document S/641) ;
4. Statut et règlement intérieur du Comité d'état-major (voir document S/641) ;
5. Règlementation et réduction générales des armements et renseignements sur les forces armées des Nations Unies (voir document S/641) ;
6. Désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste (voir documents S/641 et S/660) ;
7. Question égyptienne (voir document S/641) ;
8. Question indonésienne (voir documents S/641 et S/653) ;

Le Conseil de sécurité a examiné le premier rapport provisoire du Comité des bons offices du Conseil de sécurité pour l'Indonésie (documents S/649 et S/649/Corr.1) à ses 247ème, 248ème, 249ème, 251ème et 252ème séances, auxquelles assistaient, sans droit de vote, les représentants de l'Australie, de l'Inde, des Pays-Bas, des Philippines, de la République d'Indonésie et du Comité des bons offices. Le représentant du Canada a présenté un projet de résolution relatif au rapport provisoire (document S/678)

le représentant de l'Australie (document S/681) et celui de la Colombie (document S/682) ont proposé des amendements à ce projet de résolution.

La suite de l'examen de cette question a été remise au jeudi 26 février 1948.

9. Procédure de vote au Conseil de sécurité (voir document S/641);
10. Procédure d'application des Articles 87 et 88 de la Charte concernant les îles du Pacifique placées sous la tutelle stratégique des Etats-Unis d'Amérique (voir document S/641) ;
11. Demands d'admission (voir document S/641) ;
12. Question palestinienne (voir documents S/641 et S/675) ;
13. Question pakistano-indienne (voir aussi documents S/641, S/655, S/660, S/664, S/665 et S/675)

A sa 250ème séance, le Conseil de sécurité a commencé l'examen des aspects de la question pakistano-indienne autres que ceux qui concernent la situation dans l'Etat de Jammu Cachemire. Le Conseil a entendu une déclaration du représentant du Pakistan sur la situation dans le Junagadh et a renvoyé au jeudi 26 février 1948 la suite des débats sur cette question.

